



## IL N'Y A PAS DE MORTS, TOUT VA BIEN...

Orléans, le 12 mai 2026

Harcèlement moral

La cour de cassation vient de redéfinir cette notion :

« Les méthodes de gestion qui dégradent les conditions de travail et sont susceptibles d'altérer la santé physique ou mentale du salarié caractérisent un harcèlement moral sans qu'il soit nécessaire pour le salarié de démontrer qu'il a été personnellement visé »

Quid du management par la peur ?

Quid des menaces de rétrogradation en cas de non atteinte des objectifs ?

Quid des objectifs intenable avec du sous-effectif chronique ?

Quid des remarques déplacées d'une DC ?

Vos élus SUD-Solidaires sont à votre disposition afin d'échanger sur ces sujets.

### RESPECT, ÉCOUTE ET CONFIANCE

Lors d'un briefing, des salariés ont fait part à leur directrice commerciale de leurs difficultés et de la fatigue générées par la pression et les actions commerciales quotidiennes au sein de la CELC. Et voici la réponse de cette DC : « Il n'y a pas de morts, tout va bien »

Dans le projet d'accord QVCT 2026, l'article 9 parle de promouvoir des relations de travail basées sur le respect, l'écoute et la confiance. Le mot « écoute » est écrit noir sur blanc 14 fois ...

### GREAT PLACE TO WORK ?

Suite à notre intervention en CSE, la direction a annoncé qu'un rappel serait fait aux directeurs commerciaux. Pour vos élus SUD-Solidaires, ce n'est pas acceptable. Comment les dirigeants de la CELC peuvent tolérer et laisser ces comportements sans sanction ? Ces propos toxiques empoisonnent insidieusement l'état psychique des salariés et risquent de devenir la norme.

Au-delà d'être inadmissibles, ils démontrent une problématique plus grave et plus profonde. Dans la logique de compétition permanente instaurée par F.Chehady, seuls les résultats comptent au détriment de la santé des salariés.

Peu importe les dégâts générés sur la santé des salariés, peu importe le mal être et la souffrance au travail, la priorité des directions commerciales est d'atteindre les objectifs afin d'être les premiers au classement coûte que coûte.

### OÙ SONT LES LIMITES ?

Aujourd'hui, cette DC donne l'impression aux collègues que seul un drame humain pourrait stopper ce système destructeur.

La parole libérée des salariés sur leur mal-être au travail, ça ne l'arrêtera pas ! Les départs de l'entreprise, ça ne l'arrêtera pas !

l'arrêtera pas ! L'épuisement des salariés, ça ne l'arrêtera pas ! Les départs de l'entreprise, ça ne l'arrêtera pas !

Prononcer ce type de phrase devant des personnes faisant état de leur fatigue physique et psychique relève d'une mise en danger grave de la santé des salariés.

### MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE ?

Après une pseudo enquête interne en début d'année, qui a balayé de potentiels faits de harcèlement moral au sein d'un service au siège, maintenant ces propos ! Et aucune réaction officielle de l'entreprise pour les dénoncer ! Le mal est fait, et les dirigeants ne font rien pour le stopper !

**Y'aurait-il une volonté de nier la souffrance au travail et de l'invisibiliser à la CELC ?**

**CE MANAGEMENT TOXIQUE DOIT CESSER POUR ENFIN TRAVAILLER SEREINEMENT.**

#### Vos représentants SUD-Solidaires

Maryline BALLANGER, Florine BERHOUE, Elodie DAGRON, Cécile GAMBERT, David GANDON, Laurent GIRARDEAU, Françoise GODBILLOT, Alain GROSMIRE, Tristan GUERIN, Isabelle LEFEBVRE, Damien PINSAULT, Aurélien RIGUET, Corinne RIGUIDEL, Gérôme TOURNOIS



#### Contact

SUD-Solidaires Groupe BPCE  
Section Loire-Centre  
2, rue Lavoisier 45140 Ingré  
Tél. 02 38 41 52 84 / 06 95 26 58 29  
Code courrier PSX45  
sudcelc@sudbpce.com